

Programme d'investissements d'avenir : soutenir les écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation



Accélérer l'innovation dans le cadre du plan de relance

Amplifier le soutien aux universités, aux écoles, aux organismes de recherche et de transfert de technologie et renforcer leur rayonnement scientifique à l'international

Développer des campus de démonstration des grandes transitions sociétales

Accompagner les innovations jusqu'au marché

Faire de la France le terreau le plus fertile d'Europe pour les chercheurs et les entrepreneurs

Description de la mesure

L'État lance un quatrième Programme d'Investissements d'Avenir pour contribuer au financement des écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation dans le but de :

- Renforcer la dynamique de transformation des sites académiques pour tirer les universités françaises et européennes vers le meilleur niveau international, notamment concernant l'adaptation des parcours à chaque étudiant, la numérisation de l'enseignement supérieur ou le développement de campus de démonstrations des transitions ;
- Financer des laboratoires et des programmes de recherche de grande ampleur, répondant à défis sociétaux majeurs et permettant le renforcement d'un leadership français ;
- Amplifier l'effort en faveur de la recherche biomédicale, du développement des connaissances en matière de santé et de l'amélioration des pratiques médicales, notamment à travers les instituts et les projets de recherche hospitalo-universitaires rassemblant chercheurs académiques, personnels soignants, cliniciens et industriels autour de projets d'excellence en matière de recherche, de soin, de formation et de transfert de technologies dans le domaine biomédical;
- Soutenir les instituts de recherche technologique et pour la transition énergétique réunissant industriels et acteurs de la recherche publique autour de projets de recherche et développement, et à travers eux, soutenir dans la durée les entreprises dans leurs efforts de recherche, indispensables à la compétitivité de long terme de secteurs stratégiques (énergies renouvelables, technologies numériques, nanoélectronique, aéronautique, microbiologie, matériaux...);
- Accélérer la structuration du paysage des acteurs de la maturation et du transfert technologique, notamment à travers les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies regroupant les équipes de valorisation des sites universitaires, en renforçant la création de startup technologiques et en améliorant la détection, l'évaluation et la maturation des inventions afin de mieux les accompagner jusqu'au transfert vers une entreprise.



Pilote: État (Secrétariat général pour l'investissement)



Partenaires: universités, acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



Financement national 2021-2022 : 2,55 Mds €



Calendrier : 2020-2022



Démarches

Se connecter au site du Secrétariat général pour l'investissement https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

KANSANSKANSKANSKANSKANSKANSKAN

INFORMATIONS

- Cellule d'information aux entreprises : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr ou 03 59 75 01 00
- Place des entreprises : https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr